



Trop perçu IJ par erreur CPAM Val d'Oise

Par **cicafiogbe**, le **18/01/2016 à 09:28**

Bonjour, J'habitais dans le Val d'Oise et la CPAM me faisait des virements de mes IJ en petites coupures, pour ma part je pensais que c'était normal. A ma grande surprise je reçois une lettre recommandée qui me notifie que ces IJ m'été virées par erreur et que je dois rembourser tout de suite. je les appelé afin de trouver un compromis pour le remboursement. Donc je leurs ai proposé de payer 100 euros tous les 5 du mois que j'ai honoré jusqu'à mon inaptitude à mon poste et mon licenciement pour cause accident de travail depuis le 19/05/2008.

Après multiples interventions chirurgicales sur ma cheville, il m'est impossible de reprendre mon travail d'agent de service logistique maison de retraie qui consiste à travailler debout 10h par jour pendant 3 trois consécutifs.

Actuellement je suis travailleur handicapée inscrite au pôle emploi comme demandeur d'emploi et je ne serai pas indemniser avant le 18 Juin 2016. je ne dispose que de ma rente de 399 par trimestre. Que dois faire en cas de relance de la part de sécu en ce concerne ce remboursement. Je vous remercie de vos conseils.